

Résumé des Q et R de la séance d'information destinée aux candidats

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Q: Comment savoir qui sont nos fonctionnaires électoraux scolaires?

R: Consultez le site Web de votre division scolaire ou communiquez avec le bureau de la division.

Q: Y a-t-il une limite à la durée du mandat d'un commissaire d'école?

R: Non. Les commissaires d'école peuvent exercer plusieurs mandats.

Q: Quelle est la durée du mandat d'un commissaire d'école?

R: Chaque mandat dure quatre ans, et les commissaires peuvent se représenter.

Q: Les élections se déroulent-elles en ligne ou en personne?

R: Les élections ont lieu en personne dans les bureaux de vote.

PROCESSUS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES ET DE CAMPAGNE

Q: À quel moment un candidat peut-il demander une copie de la liste électorale?

R: Pendant la période électorale, qui s'étend de 42 jours avant le jour du scrutin à 90 jours après celui-ci, un candidat est en droit de demander une copie de la liste électorale auprès du fonctionnaire électoral scolaire.

Q: Quand les documents de candidature peuvent-ils être déposés?

R: Le dépôt des documents doit être fait conformément aux instructions fournies par le fonctionnaire électoral scolaire, du 16 au 22 septembre 2026.

Le jour du scrutin est le mercredi
28 octobre 2026.

Q: Les signataires de la candidature doivent-ils fournir leurs coordonnées?

R: Ils doivent fournir leur adresse afin de vérifier leur éligibilité dans le quartier.

Q: À partir de quand les dépenses de campagne peuvent-elles commencer?

R: Dès votre inscription, à compter du 30 juin et jusqu'au 22 septembre 2026.

Q: Qu'arrive-t-il aux contributions en cas d'élection par acclamation?

R: Toutes les contributions et toutes les dépenses doivent tout de même être enregistrées et déclarées.

Q: Le matériel de campagne peut-il être réutilisé?

R: Oui, mais sa valeur doit être déclarée en tant que dépense ou contribution.

Q: Qu'est-ce que je dois faire pour déclarer le financement de ma campagne?

R: Vous pouvez utiliser le modèle de déclaration. Cliquez sur les liens pour [l'anglais](#) ou [le français](#).

ADMISSIBILITÉ ET ÉTHIQUE

Q: Le fait d'avoir un conjoint au sein d'une division entraîne-t-il l'inéligibilité d'un candidat?

R: Non, mais tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, doit être pris en compte.

Q: Un commissaire d'école peut-il appartenir à un parti politique?

R: Oui, mais les commissions scolaires sont apolitiques et la transparence est essentielle.

2026

**Élections des
commissaires
d'école du
Manitoba**

Résumé des Q et R de la séance d'information destinée aux candidats

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

Q: Combien de temps ce rôle exige-t-il?

R: En général, il y a 2 ou 3 réunions en soirée chaque mois, auxquelles s'ajoute du temps supplémentaire pour la préparation des réunions, le travail en comité, la planification du budget et l'engagement au sein de la communauté.

Q: Les commissaires d'école prennent-ils des décisions opérationnelles?

R: Non. Les commissaires d'école se concentrent sur la gouvernance, tandis que les administrateurs gèrent les opérations.

Q: Quel est le rôle du commissaire d'école en matière de gouvernance?

R: Les commissaires d'école établissent les orientations et les politiques, et s'en remettent aux administrateurs pour leur mise en œuvre.

Q: Les commissaires d'école sont-ils des politiciens ou des membres d'une commission scolaire?

R: Ils sont élus (politique), mais exercent un rôle de gouvernance.

Q: Les commissaires d'école agissent-ils individuellement ou collectivement?

R: Les décisions sont prises collectivement, et la commission scolaire agit à l'unisson.

Q: Les commissaires d'école représentent-ils leurs opinions personnelles ou celles de leur communauté?

R: Ils représentent les intérêts et les points de vue de leur communauté.

Le jour du scrutin est le mercredi
28 octobre 2026.

COMITÉS ET RÉMUNÉRATION

Q: Comment les affectations aux comités sont-elles décidées?

R: Les affectations sont décidées au début de l'année scolaire, lors de la première réunion de la commission scolaire, en fonction des intérêts ou par sélection.

Q: Quelle est la rémunération des commissaires d'école?

R: Les commissaires d'école touchent de 8 000 à 23 000 dollars par an environ, selon la division, avec d'éventuelles indemnités.

COMMUNICATIONS ET CONSEILS

Q: Comment les commissaires d'école peuvent-ils communiquer avec le public?

R: Ils peuvent communiquer au moyen de sites Web, de rapports, de réunions, d'activités communautaires et d'autres canaux. En général, le président de la commission scolaire est le seul porte-parole, sauf s'il délègue cette responsabilité à un autre commissaire d'école pour une question particulière.

Q: Quels conseils sont donnés aux candidats potentiels?

R: Renseignez-vous sur le rôle, assistez à des réunions publiques de la commission scolaire, communiquez avec les commissaires d'école. Apprenez-en autant que possible sur le rôle, les responsabilités et les défis potentiels.

2026

**Élections des
commissaires
d'école du
Manitoba**